

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

### SEANCE

Du 05 avril 2022

### DELIBERATION

#### **2022/30 - UTOPIA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LILLE3000.**

L'Association lille3000 a pour mission de mettre en place des manifestations artistiques et culturelles prolongeant la dynamique engendrée en 2004 par Lille – Capitale Européenne de la Culture.

La prochaine édition de lille3000 se déroulera en 2022 sur le thème « UTOPIA » et sera consacrée à la Nature et au rapport de l'Homme à son environnement.

La Commune associée de Lomme s'associe à cet événement en organisant différentes manifestations et notamment un projet Cap au sein du parc du Rossignol en partenariat avec le BEAU festival et l'école E art sup', mais aussi un projet de fresque à la médiathèque L'Odyssée ou encore un spectacle participatif à la Maison Folie Beaulieu « Bienvenue en Polystirénie ».

Cette collaboration est définie dans la convention ci-annexée, qui fixe les modalités du partenariat entre l'association lille3000 et la Ville dans le cadre du programme « Utopia » à Lomme, en particulier :

- lille3000 prendra directement en charge un ensemble de prestations pour un montant total de 32 500 € et un apport indirect d'un montant de 16 751 € soit un montant total de 49 251 €.
- La Commune Associée de Lomme prendra en charge un ensemble de prestations à hauteur de 28 500 € et apportera ses moyens logistiques (personnels, locaux et moyens techniques) valorisés à hauteur de 21 180 €.
- Le programme « Utopia » de Lomme bénéficiera de l'ensemble des moyens de communication de lille3000, la Commune associée de Lomme s'engageant à associer lille3000 pour les actions de communication locale qu'elle portera.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention ci-annexée.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme